

Assurance voyage annuelle Secure Trip Premium

Junior

Aperçu des prestations

Prestations d'assurance en CHF

Frais d'annulation	50'000.–
Assistance	illimitée *
Frais de recherche et de sauvetage	30'000.–
Voyage de substitution	50'000.–
Service dépannage et accident	illimité *
Vol retardé	2'000.–
Frais de guérison à l'étranger	1'000'000.–
Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)	10'000.–
Protection juridique	Europe 250'000.– Monde 50'000.–
Protection argent liquide et comptes	2'000.–
Protection écoliers et étudiants	50'000.–

Prestations de services

Travel Hotline, Service de conseil médical 24h/24, Service de blocage des cartes de crédit et de client, Avance des frais auprès de l'hôpital, Home Care

Prime en CHF 159.–

* Le montant de la couverture est limité pour certaines prestations.



Frais d'annulation

Prise en charge des frais dans les cas suivants:

- Maladie grave (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19), accident grave, décès et complications en cas de grossesse
- Atteinte grave aux biens de l'assuré à son domicile permanent par suite d'un vol, d'un incendie, d'un dégât d'eau ou de dégâts naturels
- Retard ou défaillance du moyen de transport public utilisé pour se rendre au lieu du début du voyage assuré
- Si des grèves rendent impossible la réalisation du voyage (à l'exception des grèves de la société organisatrice du voyage ou de ses prestataires)
- Dangers sur le lieu de destination tels que guerres, attentats terroristes ou troubles en tout genre, pour autant que les services officiels suisses (DFAE) déconseillent d'effectuer le voyage
- Catastrophes naturelles sur le lieu de destination, qui mettent en danger la vie de la personne assurée
- Changement inattendu de la situation professionnelle (chômage ou entrée en fonction)

Les billets de manifestations sont également couverts en plus des prestations de voyage réservées.



Assistance

Organisation et prise en charge des coûts dans les cas suivants:

- Transport dans le centre hospitalier approprié le plus proche
- Rapatriement dans un hôpital au lieu de domicile (si nécessaire, avec un accompagnement médical)
- Rapatriement en cas de décès
- Retour en cas d'interruption de voyage assurée d'un accompagnant ou d'un membre de la famille
- Retour anticipé pour cause de maladie grave (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19), d'accident grave ou de décès d'un proche ne participant pas au voyage ou du remplaçant au poste de travail
- Retour dû à des troubles, à des attentats terroristes, à des catastrophes naturelles ou à des grèves



Vol retardé

Prise en charge des coûts supplémentaires (hébergement à l'hôtel, changement de réservation, appels téléphoniques) en cas de correspondance manquée en raison d'un retard d'au moins trois heures imputable exclusivement à la première compagnie aérienne.



Frais de recherche et de sauvetage

Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage, si la personne assurée est réputée disparue à l'étranger ou doit être sauvée d'une situation d'urgence physique.



Voyage de substitution

Bon de voyage d'un montant correspondant à l'arrangement initialement réservé pour les personnes qui ont dû être rapatriées dans le cadre de l'assistance, suite à une maladie ou à un accident.



Service dépannage et accident

Organisation et prise en charge des coûts du dépannage, du remorquage ou du dégagement en cas de panne ou d'accident de l'un des véhicules à moteur conduit par la personne assurée.

Assurance voyage annuelle Secure Trip Premium

Junior

Remarques importantes

- Valable dans le monde entier pour autant de voyages que vous le souhaitez pendant un an.
- Jusqu'à leurs 26 ans révolus, les assuré(e)s paient un prix spécial «junior» pour cette assurance.
- La prestation d'assurance «Service dépannage et accident» s'applique en Suisse et en Europe.
- Les montants de couverture des prestations d'assurance s'entendent par cas ou par événement.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- L'assurance est prolongée automatiquement, si elle n'est pas résiliée au moins 3 mois avant son expiration.

Les conditions générales d'assurance sur www.allianz-travel.ch/cga s'appliquent. Les prestations et événements couverts ainsi que les exclusions et les restrictions de prestations sont détaillées dans nos conditions générales d'assurance (CGA).



Frais de guérison à l'étranger

Prise en charge des frais de guérison pour les interventions médicales d'urgence en vue du traitement de maladies (y compris le diagnostic d'une maladie épidémique ou pandémique telle que p. ex. la COVID-19) ou d'accidents pendant le voyage à l'étranger.



Protection argent liquide et comptes

Prise en charge des préjudices pécuniaires causés par des tiers lors du voyage à l'étranger de la personne assurée, en cas d'utilisation abusive de comptes, de cartes et de terminaux mobiles assurés ainsi qu'en cas de vol d'argent liquide.



Service de conseil médical 24h/24

Conseil en cas de problèmes médicaux mineurs dans le pays de destination avec une recommandation concernant un éventuel traitement urgent.



Home Care

Communication de contacts d'urgence si des dégâts sont causés au domicile suisse pendant un voyage en raison d'un vol, d'un incendie, d'un dégât naturel ou d'un dégât d'eau ainsi que d'un bris de glace.



Exclusion de la franchise véhicule de location (CDW)

Prise en charge des coûts de la franchise contractuellement due par la personne assurée en raison d'un dommage sur le véhicule de location.



Protection écoliers et étudiants

Prise en charge des frais d'annulation suite à l'annulation inattendue d'une place de stage ou d'étude à l'étranger promise par écrit ou suite à un conflit de dates avec un examen de répétition. Prise en charge des coûts du voyage retour en cas de mal du pays.



Service de blocage des cartes de crédit et de client

Assistance lors du blocage des cartes bancaires, postales, de crédit et client, en cas de détournement, de vol, de perte et de disparition.



Protection juridique

Prise en charge des prestations de protection juridique exclusivement en relation avec les voyages en dehors de la Suisse et de la Principauté de Liechtenstein.



Travel Hotline

Service d'information et de conseil téléphonique qui communique 24 heures sur 24 de précieuses informations sur la destination.



Avance des frais auprès de l'hôpital

En cas d'hospitalisation due à un incident médical grave de la personne assurée en dehors du pays de résidence, Allianz Travel prend en charge les frais d'hospitalisation en cas d'urgence à concurrence de CHF 5'000.